

La place des femmes dans l'enseignement supérieur en service social au Québec:

L. Groulx

avec la collaboration de

C. Poirier

Ecole de Service Social
Université de Montréal

La différenciation sociale selon le sexe commence véritablement à devenir un sujet de débat et d'analyse depuis seulement une décennie. Encore beaucoup de recherches en sciences sociales restent muettes sur cette question. Liliane parle à ce propos du "sexisme au moins par omission ou indifférence, des systèmes d'analyse et d'interprétation des sciences de l'homme."¹ Signalons, à titre d'exemple, que l'unique enquête publiée sur la situation des organisateurs communautaires au Québec² s'intéresse à plusieurs de leurs caractéristiques comme la région, l'organisme employeur, le niveau de scolarité, la discipline de formation, les groupes ou associations avec lesquels ils travaillent, leur orientation d'intervention, mais omet d'analyser la vari-

ante sexuelle, traduisant une absence d'intérêt vis-à-vis des questions liées à la différenciation sociale selon le sexe au niveau du travail communautaire. On retrouve la même absence de préoccupation dans les analyses récentes sur l'histoire du service social.³ Tout se passe comme si les processus généraux de professionnalisation ou d'éclatement professionnel pouvaient se comprendre en dehors de l'évolution de la division sociale du travail entre les sexes à l'intérieur des services sociaux, ou comme si les processus de féminisation et de dé/re-féminisation ne jouaient pas un rôle stratégique sur la qualification ou la relégation professionnelle.⁴

Quoique absente au niveau des analyses sur le service social, la question de la différenciation sociale selon le sexe à l'intérieur du camp des services sociaux, commence à être débattue au Québec par les travailleuses sociales elles-mêmes, à l'intérieur des divers comités de la condition féminine dans les Centres de services sociaux.⁵ On y souligne les diverses formes de discrimination faite aux femmes à l'intérieur des services sociaux, en particulier celle touchant la relation thérapeutique (sexisme clinique), celle concernant les conditions de travail, et plus précisément celle concernant les salaires, les postes et la mobilité occupationnelle (sexisme institutionnel).⁶

C'est dans le cadre de ces préoccupations, que nous avons été amenés à nous intéresser au rôle de la formation dans le renforcement du sexisme en service social en procédant à l'étude du matériel d'évaluation des candidats à l'admission en service social.⁷ Ceci nous a ensuite conduit à nous interroger sur le sexisme académique en service social et à relier la question de la discrimination sociale selon le sexe à la question plus générale de la division sociale du travail de formation selon le sexe en service social.

Nous ne voulons, ni ne pouvons aborder l'ensemble de cette question dans ce texte. C'est pourquoi nous discuterons plus particulièrement de la place des femmes dans l'enseignement supérieur en service social, à partir d'une étude des charges de travail et des responsabilités des hommes et des femmes dans une école francophone de service social au Québec des années 50 à aujourd'hui. Pour développer ce questionnement nous procéderons en trois temps. Nous traiterons d'abord de la question de la stratification sexuelle en présentant la répartition des postes et des fonctions selon le sexe, puis nous aborderons la question de la sexualisation des tâches en analysant la répartition des charges d'enseignement selon les sexes, afin de discuter la signification de ces résultats dans le cadre plus

général de la division sociale du travail de formation entre les sexes en service social.

1. Une stratification sexuelle des postes et des fonctions.

Les postes⁸ dans l'enseignement universitaire sont hiérarchisés et ces postes en service social se stratifient selon le sexe, comme l'indique le tableau I.

Quoique les professeurs hommes en service social aient relativement moins accès à la permanence comparativement aux hommes d'autres disciplines⁹, ils accèdent davantage aux postes supérieurs que les femmes qui demeurent confinées aux échelons inférieurs. Ainsi le tableau I indique que, sur une période de trente ans, aucune femme n'a accédé au poste de titulaire et que seulement 8.9% des femmes ont accédé à la permanence c'est-à-dire au rang d'agrégé, comparativement à 32.3% pour les hommes.

On note dans le même tableau, un processus de mobilité descendante, commun aux professeurs hommes et femmes, mais ce processus affecte les femmes de façon plus prononcée. Ainsi le pourcentage de permanence diminue régulièrement des années 50 aux années 70 où l'on passe, pour les hommes, de 66.6% à 48.3% puis à 24.4% et pour les femmes de 20 à 12.9% et à 4.8%. A l'inverse, le pourcentage des postes non permanents augmente alors pour les hommes de 33.3% à 51.5% et pour les femmes de 80% à 87% 95.1%.

Cette inégalité dans les postes est corrélative d'une inégalité au niveau de la scolarisation. Les hommes ont en général un degré de formation plus élevé que les femmes.

Comme l'indique le tableau 2, le pourcentage de femmes ayant un certificat est de 21.6% pour 1.8% d'hommes. Ces proportions sont inversées lorsqu'il s'agit des études doctorales où le pour-

Tableau I
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS(ES) SELON LE SEXE ET LE POSTE

Postes	Décennie	Décennie 50 Sexe		Décennie 60 Sexe		Décennie 70 Sexe		Total Sexe			
		H %	F %	H %	F %	H %	F %	H N	F %	F N	
1. Titulaire		33.3	0	25.0	0	7.6	0	8.4	18	0	0
2. Agrégé		33.3	20.0	23.3	12.9	23.8	4.8	23.9	51	8.9	17
3. Adjoint		33.3	80.0	11.6	45.4	42.1	69.9	33.3	71	60.5	115
4. Chargé d'enseignement		0	0	40.0	41.5	33.3	25.2	34.2	73	30.5	58
5. Total		100	100	100	100	100	100	100	213	100	190
A. Postes permanents		66.6	20	48.3	12.9	24.4	4.8	32.3	69	8.9	17
B. Postes non-permanents		33.3	80	51.6	87	75.5	95.1	67.5	144	91.0	173

Tableau 2
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS(ES) SELON LE SEXE ET LE DIPLÔME*

Postes	Décennie	Décennie 50 Sexe		Décennie 60 Sexe		Décennie 70 Sexe		Total Sexe			
		H %	F %	H %	F %	H %	F %	H N	F %	F N	
1. Certificat		0	24.5	5.1	25	.8	17.3	1.8	8	21.6	64
2. B.A.		26.7	39.3	10.2	18.5	.8	2.3	7.5	33	15.8	47
3. B.Sc.		0	1.6	.8	4.6	3.6	-	2.2	10	2.0	6
4. Licence		52.1	0	37.6	.9	9.6	1.5	23.5	103	1.0	3
5. Maîtrise		18.3	34.4	34.1	46.2	52.0	67.7	41.7	183	53.0	157
6. Etudes post-maîtrise		-	-	5.1	4.6	2.0	.7	2.9	13	2.0	6
7. Doctorat		2.8	-	6.8	-	31.2	10.2	20.0	88	4.3	13
		100	100	100	100	100	100	100	438	100	296

* La comptabilité s'est faite en fonction des diplômes et non des individus.

centage d'hommes est de 20.0% pour 4.3% de femmes. Ce qui veut dire que les professeurs masculins poursuivent de plus longues études et accèdent à de plus hauts postes, alors que les femmes accèdent moins aux échelons supérieurs de la carrière universitaire, voire n'y accèdent presque pas.

Il est à noter que le niveau général de formation des enseignants des deux sexes en service social est fortement relié au statut précaire du service social à l'intérieur du champ académique et universitaire, mais cette marginalité du statut du service social comme discipline pratique ou appliquée n'affecte pas à un même degré les hommes et les femmes enseignant en service social. Les femmes sont en général désavantagées par rapport aux hommes, tant au niveau des postes que des diplômes, le même phénomène se retrouve en outre dans l'attribution des responsabilités, comme l'indique le tableau 3.

La différenciation des fonctions reste très sexuée durant les trois périodes étudiées. Ainsi la fonction de directeur est presque toujours assumée par des hommes sauf, durant une courte période (trois années) durant la décennie 60, où elle a été assumée par des femmes, mais seulement à titre soit d'intermédiaire soit d'intérimaire-suppléante.¹⁰ A l'inverse, la direction des stages est assumée presque entièrement par des femmes sauf durant la décennie 70 où elle est assumée à moins de 25% par des hommes.

Cette différenciation sexuelle au niveau des postes et des fonctions renvoie à une inégalité sociale entre les sexes au niveau de l'enseignement supérieur et à la discrimination subie par les femmes professeurs dans le champ académique en général. Doit-on seulement parler de discrimination ou peut-on parler de façon plus large d'une division sociale du travail de formation entre les sexes? Afin de pousser plus loin l'analyse dans ce sens, nous avons entrepris la compilation des charges d'enseignement selon le sexe, à partir des annuaires couvrant une période

de trente ans. Ainsi l'unité de comptabilité reste le cours. Pour chaque année, nous avons comptabilisé le nombre de cours inscrits à l'annuaire selon le sexe du responsable. Nous n'avons pas tenu compte de la pondération des crédits entre les cours, intéressés non pas à la prépondérance de tel enseignement par rapport à l'ensemble, mais plutôt à son caractère ou non sexué. Il ne s'agit donc pas d'une analyse de contenu des divers enseignements mais d'un classement thématique selon le sexe du responsable du cours. Nous avons regroupé les enseignements selon trois thèmes principaux: (1) la formation pratique et méthodologique, qui comprend les enseignements portant sur les méthodes d'intervention et les champs de pratique, (2) la formation analytique et théorique, qui comprend les enseignements d'autres disciplines que le service social (sociologie, philosophie, psychologie, droit, médecine, psychiatrie) renvoyant aux connaissances de base, et un troisième thème (3) l'enseignement de la législation sociale et l'administration des services sociaux. Dans la partie qui suit, nous présenterons la répartition selon le sexe pour chacun de ces thèmes, afin de cerner la présence d'une sexualisation des tâches d'enseignement en service social.

2. La sexualisation des tâches d'enseignement.

2.1 La formation pratique et méthodologique.

La formation pratique et méthodologique est différenciée selon le sexe, tant pour les méthodes d'intervention que pour les champs de pratique, comme on peut l'observer au tableau 4.

Ainsi le casework où l'intervention sociale personnelle constitue un domaine d'enseignement presque exclusivement féminin durant les trois périodes, comme d'ailleurs le champ de l'enfance et de la santé. On retrouve ici le monopole féminin sur des tâches (relation d'aide individualisée et aide aux enfants et aux malades),

Tableau 3
RÉPARTITION DES FONCTIONS SELON LE SEXE

Fonction	Décennie 50		Décennie 60		Décennie 70			Total		
	Sexe		Sexe		Sexe			Sexe		
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	H N	F %	F N
Direction	100	0	66	33	100	-	89.6	26	10.3	3
Ass.-directeur	100	0	100	0	-	-	100	7	-	0
Direction de stage*	0	100	-	100	22.7	77.3	7	1	93	24
Ass.-direc. stage*	0	100	-	-	-	-	-	0	100	2

* données approximatives

Tableau 4
FORMATION PRATIQUE ET METHODOLOGIQUE
maîtrise/baccalauréat 1950 - 1981

	Décennie 50		Décennie 60		Décennie 70		Décennie 50-81		Décennie 70		Total 50-81		Bacc. ? M.Sc.	
	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	N	% F	N
A) Méthodes	-	100												
1. Casework: intervention sociale personnelle	-	100%	2.7%	97.2%	23.5%	76.4%	6.4%	93.5%	29.1%	70.8%	19.3%	34 1/6	80.6%	142 5/6
2. Service social de groupe	-	100%	3.8%	96.1%	100%	-	17.3%	82.6%	76.7%	23.2%	46.0%	48	53.9%	41
3. Organisation communautaire	100%	-	100%	-	100%	-	100%	-	81.8%	18.1%	88.8%	96	11.1%	12
B) Champs de pratique														
1. enfance	-	100%	19%	80.9%	-	100%	9.7%	90.2%	-	-	11.1%	5	88.8%	40
2. famille	42.8%	57.1%	-	-	78.2%	21.7%	67.7%	32.3%	12.5%	87.5%	52.3%	22 1/2	47.6%	20 1/2
3. santé	8.3%	91.6%	30.7%	69.2%	-	-	20%	80%	-	-	25%	5	75%	20
4. délinquance	100%	-	56.2%	43.7%	-	-	65%	35%	-	-	66.6%	14	33.3%	7
C) Méthode de recherche	100%	-	77.2%	22.7%	65.2%	34.7%	77.9%	22.0%	46.2%	53.7%	68.0%	58 1/2	31.9%	27 1/2

traditionnellement dévolues aux femmes dans notre société. On note un léger changement pour la décennie 70, où, tant au niveau du bac, que de la maîtrise, le quart des enseignements en casework/intervention sociale personnelle sont assumés par des hommes. A l'inverse, l'organisation communautaire reste, durant les trois périodes, un quasi monopole masculin comme le champ délinquance et la recherche en première période.

Cependant, on remarque une modification de la sexualisation de certains secteurs. Ainsi le service social de groupe, comme le champ famille qui étaient, dans les deux premières périodes, presque totalement féminins pour le premier et majoritairement pour le deuxième, se voient fortement masculinisés en troisième période. Le service social de groupe devient seulement assumé par des hommes dans le programme de maîtrise et majoritairement dans le programme de baccalauréat, comme le champ famille qui, restant majoritairement féminin au baccalauréat devient majoritairement masculin en maîtrise: ce qui indique dans les deux cas, une plus grande masculinisation au niveau du deuxième cycle que du premier cycle. Ceci signifie que certains secteurs contrôlés anciennement par des femmes, ont été, dans la décennie 70, repris par des hommes.

On retrouve moins le processus inverse, car aucun secteur majoritairement masculin en première période ne se retrouve majoritairement féminin en troisième période, comme cela s'est produit pour le service social de groupe et le champ famille. Il faut quand même noter une certaine diminution du taux de masculinisation de certains secteurs. Ainsi le champ délinquance qui était totalement masculin en première période devient à plus de 40% assumé par des femmes en deuxième période et disparaît tant au baccalauréat qu'à la maîtrise en troisième période. Quant à la méthodologie de recherche qui était, elle aussi, exclusivement enseignée par les hommes en première période, elle devient progressivement partagée entre les hommes et les

femmes. Ainsi le taux passe pour les professeurs hommes à la maîtrise de 100% à 77.2% puis à 65.2% en troisième période et à 46.2% pour le baccalauréat.

Comment peut-on faire interpréter ces variations mineures? Est-ce que la prise en charge par les femmes de certains secteurs signifie une amorce de déssexualisation des tâches? ou est-ce que certains secteurs deviennent plus prestigieux pour l'enseignement et sont davantage assumés par les hommes, comme le groupe et la famille, ou que l'enseignement de certains secteurs se dévalorise, d'où leur plus grande féminisation? Il est difficile de trancher, mais la forte sexualisation de la formation pratique et méthodologique, comme de la formation théorique, nous incline à favoriser la deuxième alternative.

2.2 La formation analytique et théorique.

La formation analytique et théorique reste le monopole des professeurs hommes et ce durant les deux premières périodes, avec un léger changement dans la décennie 70, comme l'indique le tableau 5.

Les enseignements basés sur le droit, la médecine et la psychiatrie ont été donnés quasi-exclusivement par des chargés de cours masculins qui étaient en quasi-majorité des avocats ou des médecins. Leur importance dans la formation a sensiblement diminué durant la décennie 70 et ils ont été remplacés, pour une bonne part, par des enseignements basés sur la sociologie, assumés en presque totalité par des hommes. Seules la psychologie et la morale ou la philosophie du service social constituent un enseignement de base qui s'étend sur les trois périodes étudiées et elles ont toujours été majoritairement enseignées par des hommes, malgré que la psychologie soit assumée pour 36.3% par les femmes en maîtrise durant la décennie 70 et pour 22.7% au baccalauréat.

Tableau 5
FORMATION ANALYTIQUE ET THEORIQUE:
maîtrise/baccalauréat 1950 - 1981

	Décennie 50 maîtrise		Décennie 60 maîtrise		Décennie 70 maîtrise		Décennie 50-81 maîtrise		Décennie 70 Baccalauréat		Total 50-81		Bacc. ? M.Sc.	
	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	N H	% F	N F
1. Philosophie - Morale	100%	-	90.9%	9.0%	81.2%	18.7%	91.0%	8.9%	90.9%	9.0%	91.0%	61	8.9%	6
2. Psychologie	94.7%	5.2%	94.7%	5.2%	63.6%	36.3%	87.7%	12.2%	77.2%	22.7%	82.2%	85 1/2	17.7%	18 1/2
3. Sociologie	-	-	75%	25%	100%	-	88.2%	11.7%	35.5%	14.4%	86.0%	74	13.9%	12
4. Droit ou informations	100%	-	1--%	-	-	-	100%	-	100%	-	100%	23	-	0
5. Médecine ou informations médicales	83.3%	16.6%	100%	-	-	-	86.3%	13.6%	-	-	86.3%	19	13.6%	3
6. Psychiatrie ou informations psychiatriques	100%	-	100%	-	-	-	100%	-	-	-	100%	16	-	0

Tableau 6
FORMATION EN LEGISLATION SOCIALE ET EN
ADMINISTRATION DES SERVICES SOCIAUX:
maîtrise/baccalauréat 1950 - 1981

	Décennie 50 maîtrise		Décennie 60 maîtrise		Décennie 70 maîtrise		Décennie 50-81 maîtrise		Décennie 70 Baccalauréat		Total 50-81		Bacc. ? M.Sc.	
	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	N H	% F	N F
1. Administration des services sociaux	100%	-	78.5%	21.4%	-	-	88.0%	12%	-	-	85.7%	24	14.2%	4
2. Législation sociale (sécurité sociale/politiques sociales)	81.8%	18.1%	98.9%	1.0%	83.3%	16.6%	92.2%	7.7%	91.2%	8.7%	91.8%	83 1/3	8.1%	7 2/3

2.3 Formation en législation sociale et en administration des services sociaux.

Autant, sinon plus que la formation analytique et théorique, les enseignements sur l'administration des services sociaux, comme ceux sur la sécurité sociale, demeurent un domaine d'enseignement masculin avec une très faible variation au cours des trois périodes. L'enseignement de l'administration des services sociaux qui se confond beaucoup avec l'organisation communautaire durant la décennie 50, est exclusivement masculin durant cette période. Durant la décennie 60, il n'est assumé que par 21.4% des femmes et ne concerne que l'aspect supervision dans l'administration des services sociaux. Même si ce type d'enseignement devient beaucoup moindre durant la décennie 70, il continue d'être un enseignement exclusivement assumé par des hommes. Quant à l'enseignement portant sur la sécurité sociale ou les politiques sociales, il reste, de tous les enseignements, un des plus masculins et ce, pendant les trois périodes. La décennie 60, qui constitue la période où l'enseignement de la sécurité sociale a le plus de poids dans l'ensemble du curriculum, reste la période où cet enseignement est le plus masculinisé.

Que signifie cette sexualisation des enseignements? Peut-on parler d'une division sexuelle du travail de formation en service social? Pour pousser davantage l'étude, nous avons distribué l'ensemble des enseignements par ordre décroissant selon leur degré de masculinisation comme l'indique le tableau 7.

En examinant ce tableau, on se rend compte que l'on peut regrouper les enseignements en trois groupes relativement homogènes quant à leur degré de masculinisation et de féminisation.

Le premier groupe comprend les enseignements dont le taux de masculinisation est supérieur à 80%, constituant ainsi un quasi-monopole masculin. Ces enseignements comprennent le droit/information juridique, les politiques so-

Tableau 7
TAUX DE MASCULINISATION DES ENSEIGNEMENTS EN SERVICE SOCIAL pour la période 1950-81: baccalauréat/maîtrise

1. Droit	100%
2. Politiques sociales/sécurité sociale	91.8%
3. Philosophie	91.0%
4. Organisation communautaire	88.8%
5. Informations médicales	86.3%
6. Sociologie	86.0%
7. Administration des services sociaux	85.7%
8. Psychologie	82.2%
9. Méthode de recherche	68.0%
10. Champ délinquance	66.6%
11. Champ famille	52.3%
12. Service social de groupe	46.0%
13. Champ santé	25.0%
14. Intervention sociale personnelle (casework)	19.3%
15. Champ enfance	11.1%

ciales/sécurité sociale, la philosophie du service social, l'organisation communautaire, la médecine/information médicale, la sociologie, l'administration des services sociaux et la psychologie. C'est-à-dire des enseignements ou théoriques, ou centrés sur des questions de gestion, ou impliquant la prise en compte de dimensions sociales et collectives des phénomènes. Le deuxième groupe qui comprend les enseignements dont le taux de masculinisation se situe entre 68% et 46.0%, i.e. des secteurs d'enseignement moins marqués par la différenciation entre les sexes: la méthodologie de la recherche, le champ délinquance, le champ famille et le service social de groupe. Le dernier groupe dont le taux de masculinisation est inférieur à 25% ou dont le taux de féminisation est supérieur à 75% constitue un quasi-monopole féminin et ce, pour chacune des périodes étudiées. Ces enseignements comprennent le champ de la santé, le service social personnel et le champ d'enfance, c'est-à-dire des champs de pratiques et un mode d'intervention centrés sur l'individu ou la relation individuelle.

On peut presque parler d'un quasi-monopole d'enseignements différents selon le sexe ou tout au moins d'une spécialisation très forte des enseignements selon le sexe, surtout si l'on compare le premier groupe fortement masculinisé au troisième groupe fortement féminisé. Ces types différents d'enseignements selon le sexe ne se limitent pas à une segmentation des domaines de formation mais révèlent en outre des domaines qui n'ont pas la même valeur en terme de prestige, d'autorité et de reconnaissance dans les champs scientifique, intellectuel et politique¹¹. Domaines qui s'opposent, en outre, les uns aux autres, selon plusieurs dimensions.

Ainsi le premier groupe d'enseignement fortement masculinisé renvoie à l'univers du *théorique* (sociologie-psychologie-philosophie-médecine) du *pouvoir* (sécurité sociale-politique sociale-droit-administration des services sociaux) et du *public* (politique sociale-organisation communautaire) et le troisième groupe fortement féminisé renvoie davantage à l'univers du *pratique* (champs de pratique et intervention), du *domestique* (soins à l'enfance, aux malades) et du *privé* (enfance et intervention sociale personnelle). On se retrouve en face d'univers polarisés qui renvoient à une polarisation sexuelle.

Ces groupes d'enseignement ne se distribuent pas au hasard dans le champ intellectuel mais sont hiérarchisés les uns par rapport aux autres, où le théorique occupe une position dominante par rapport au pratique, où les questions du pouvoir occupent une position dominante par rapport au domestique et où chacun de ces pôles est monopolisé en service social par des sexes différents.

De plus, si on compare la sexualisation des enseignements en première période avec ceux de la dernière période on s'aperçoit que les enseignements féminisés de la première période se masculinisent plus que les enseignements masculins de la première période se féminisent. On peut presque parler d'un mouvement de petits

pas pour les femmes et d'enjambées pour les hommes. On se retrouve devant un confinement des femmes à un univers traditionnellement féminin, l'univers pratique, de la relation d'aide individualisée, centrée sur le domestique, l'aide à l'enfance¹² et aux malades, exclue de l'univers théorique, politique et public, monopolisé par les hommes¹³.

Cette hiérarchisation des enseignements et leur segmentation/spécialisation selon les sexes nous portent à émettre l'hypothèse d'une division sexuelle du travail intellectuel à l'intérieur de la formation en service social. Ce phénomène peut paraître surprenant pour une profession ou une discipline à majorité féminine. Ces premières pistes d'interprétation doivent cependant être pondérées puisqu'on note, durant les périodes étudiées, certaines modifications dans le pattern de féminisation ou de masculinisation pour certains types d'enseignement en particulier ceux du deuxième groupe. Mais peut-être que la modification de la sexualisation de ces enseignements obéit plus à des processus de relégation qu'à une amorce de déssexualisation des tâches, ou que la sexualisation se retrouve à un degré second, non plus dans le contenu de la matière enseignée mais dans les manières d'aborder les questions. Nos résultats de recherche laissent soupçonner que les principaux débats en service social, en particulier ceux de la théorie et de la pratique, de l'individuel et du collectif, de l'intervention politique ou de la relations d'aide, renvoient à une division sociale du travail intellectuel entre les sexes où un discours masculin dominant privilégie le théorique, la dimension collective et politique et invalide l'approche pratique, les dimensions individuelles de la relation d'aide. Ne sommes-nous pas devant deux registres, un registre masculin et un registre féminin qui renvoient à des inégalités de pouvoir à l'intérieur du champ académique en service social et à des processus culturels de socialisation différentielle entre les sexes dans notre société? Telles sont nos pistes de recherche à venir.

NOTES

Projet subventionné par Santé et Bien-être social (Canada).

1. Liliane "L'école des femmes et le discours des sciences de l'homme" dans Beauvoir, S. *Les femmes s'entêtent*, Paris, 1975, p. 87.
2. Doré, G., Larose, C., "L'organisation ommunautaire: pratique salariée d'animation des collectivités au Québec" *Service Social*, vol 28, no 2 et 3, juillet-déc. 1979, pp. 69-96.
3. Rousseau, J., "L'implantation de la profession de travailleur social" *Recherches sociographiques*, 19:2, 1978, p. 184-185, Renaud, G. *L'éclatement de la profession en service social*, Ed. St-Martin, Montréal, 1978, Carey-Bélanger, "les débuts et le développement de la Corporation (1960-1979)" *Intervention*, 56, automne 79, p. 5-25.
4. Groulx, L., *Féminisation et qualification professionnelle en service social*, Université de Montréal, Montréal, 1982.
5. Renaud, A., Bilan des activités et des recherches reliées à, la condition féminine dans les C.S.S. du Québec, A.C.S.S.Q., 1981.
6. Groulx, L., Poirier, C., "Le sexisme en service social: l'état de la question aux Etats-Unis," *Intervention*, hiver 1981, no 60, pp. 33-38.
7. Groulx, L., "Sexismes et service social: point de vue historique et empirique" *Revue Canadienne d'éducation en service social*, vol. 6 no 2 et 3, p. 59-80.
8. Les résultats présentés sont exprimés en pourcentage pour faciliter la lecture et la comparaison. Comme pour l'ensemble des informations de cette étude, nous avons comptabilisé les données non en fonction des individus mais en fonction d'unité de postes, de fonctions et de cours. Les données proviennent des annuaires de chacune des années; seuls ceux des années 56 et 57 n'ont pu être retracés.
9. Lasvergnas-Gremy I., "Pratiques rétvulaires et inscription de la différence dans l'institution scientifique." *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, no 2, oct. 80, pp. 83-94.
10. Signalons que le directeur de l'époque dans un mémoire au doyen au sujet des candidats possibles à la direction exprime sa préférence de voir "un homme plutôt qu'une femme" comme une des caractéristiques du futur directeur.
11. Bourdieu, P., "La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison," *Sociologies et Sociétés*, vol VII no 1, mai 1975, pp. 91-119.
12. Cette division sexuelle entre la théorie et la pratique se trouve confirmée pour l'étude de la santé et de l'enfance où les enseignements théoriques sur la santé et l'enfance classés dans informations médicales et psychologie (développement de l'enfant) sont assumés durant les trois périodes surtout par des chargés de cours (médecind/psychologue) majoritairement masculin et les enseignements d'intervention dans ces deux champs étaient assumés par des professeurs femmes de l'école en quasi-totalité.
13. Ces pôles renvoient à la double hiérarchie du champ intellectuel: (théorie/pratique) et du champ politique (public/privé; pouvoir législatif/activités domestiques) où le pôle dominant de chacun de ces champs (théorie/public/pouvoir législatif) est contrôlé par les hommes.